



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-002-2021-11

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique

IDF-2021-10-21-00015 - arrêté ARS IDF 119-2021 portant prorogation de dérogation à titre expérimental aux conditions de déclaration d'un programme d'éducation thérapeutique (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2021-10-28-00024 - ARRÊTÉ N°DOS-2021/4309 portant approbation de l'avenant n°11 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « ELSAN pour la Recherche, l'Enseignement et l'Innovation » (8 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2021-10-29-00007 - ARRÊTÉ N°DOS-2021/4348 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Institut d'Oncologie Thoracique » (2 pages)

Page 15

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience Département politique du médicament et des produits de santé

IDF-2021-10-29-00002 - Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2021/100 portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie (3 pages)

Page 18

IDF-2021-10-29-00001 - Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2021/99 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages)

Page 22

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2021-10-28-00019 - Arrêté n°29/2021 relatif à la commission spécialisée "Organisation des soins" de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France (9 pages)

Page 26

IDF-2021-10-28-00021 - Arrêté n°30/2021 relatif à la commission spécialisée "Prévention" de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France (6 pages)

Page 36

IDF-2021-10-28-00018 - Arrêté n°33/2021 modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France (16 pages)

Page 43

IDF-2021-10-28-00022 - Arrêté relatif à la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France (6 pages)

Page 60

IDF-2021-10-28-00023 - Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la Conférence Régionale de la santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France (5 pages)

Page 67

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-21-00015

arrêté ARS IDF 119-2021 portant prorogation de
dérogation à titre expérimental aux conditions
de déclaration
d un programme d éducation thérapeutique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°119/2021

portant prorogation de dérogation à titre expérimental aux conditions de déclaration d'un programme d'éducation thérapeutique

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, notamment son article L. 1161-2 et R. 1161-4 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** le décret n° 2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au directeur général de l'agence régionale de santé ;
- VU** le décret n° 2019-1434 du 23 décembre 2019 prorogeant l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au directeur de l'agence régionale de santé ;
- VU** le décret n° 2021-788 du 21 juin 2021 prorogeant l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au directeur général de l'agence régionale de santé ;
- VU** l'arrêté n°DPSRI-50 du 25 février 2019 portant dérogation en matière de compétences requises des professionnels de santé pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** L'article 1^{er} de l'arrêté n° DPSRI-50 du Directeur général de l'ARS Ile-de-France, portant dérogation en matière de compétences requises des professionnels de santé pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient est remplacé par la phrase suivante :
- « A titre expérimental et jusqu'au 30 novembre 2021, il est dérogé, dans la région Ile-de-France, aux exigences réglementaires de formation des professionnels de santé et autres acteurs pour dispenser ou coordonner un programme d'éducation thérapeutique du patient dans les conditions fixées dans les articles suivants de l'arrêté n° DPSRI-50 »
- ARTICLE 2^e :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Le tribunal administratif (ou la juridiction administratrice compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3^e :

Le Directeur de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21 octobre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-28-00024

ARRÊTÉ N°DOS-2021/4309 portant approbation
de l'avenant n°11 à la convention constitutive du
Groupement de Coopération Sanitaire « ELSAN
pour la Recherche, l'Enseignement et
l'Innovation »

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2021/4309

portant approbation de l'avenant n°11 à la convention constitutive du Groupement de
Coopération Sanitaire « ELSAN pour la Recherche, l'Enseignement et l'Innovation »

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE- FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.6133-1 et suivants et R. 6133-1 et suivants ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n°DS-2021-029 du 09 août 2021 de la Directrice générale de l'ARS d'Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins de l'ARS d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°15-832 du 5 octobre 2015 portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération sanitaire « ELSAN pour la Recherche, l'Enseignement et l'Innovation » anciennement dénommé « VEDINOV » ;
- VU** la délibération de l'assemblée générale du GCS « ELSAN pour la Recherche, l'Enseignement et l'Innovation » du 30 Juin 2021 adoptant l'adhésion de nouveaux membres, et modifiant les articles 13, 14 et 15 de la convention constitutive ;
- VU** l'avenant n°11 à la convention constitutive du GCS « ELSAN pour la Recherche l'Enseignement et l'Innovation » signé à Paris, le 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'avenant n°11 respecte les dispositions des articles L. 6133-1 et suivants et R. 6133-1 et suivants du code de la santé publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'avenant n° 11 à la convention constitutive du Groupement Sanitaire « ELSAN pour la Recherche, l'Enseignement et l'Innovation » est approuvé.

ARTICLE 2 : L'avenant approuve l'intégration au GCS des trente établissements suivants :

- La Société CALIMETZ, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 97 rue Claude Bernard 57070 METZ, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La Société CALIVAL, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 8-10 avenue Vauban 59300 Valenciennes, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.
- La Société NOUVELLE CLINIQUE DENTELIERES, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 8-10 avenue Vauban 59300 Valenciennes, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.
- La Société CLINIQUE SAINT CHARLES, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 3 Rue de La Providence 86000 POITIERS représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.
- La Société HOSPITALISATION A DOMICILE DE POITIERS, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 3 Rue de La Providence 86000 POITIERS, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.
- La Société IMAGERIE ANDREZIEUX, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé Rue Aristide Briand 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.
- La Société IMAGERIE MEDICALE PYRENEES MEDITERRANEE CONFLENT, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 21, avenue du Festival 66 500 Prades, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.
- La Société IRM AVIGNON NORD - FONTVERT, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 235 avenue Louis Pasteur Domaine de Guerre 84700 SORGUES, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.
- La Société IRM SAINT AUGUSTIN, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 114 Avenue d'Arès 33074 Bordeaux, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.
- La Société PYRESCAN, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 21, avenue du Festival 66500 PRADES, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.
- La Société RIOM IMAGERIE MEDICALE, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 99, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.
- La Société SCANNER AVIGNON NORD – FONTVERT, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé 235, avenue Louis Pasteur Domaine de Guire 84700 SORGUES, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.
- La société POLYCLINIQUE DU PARC, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 27, rue Jean Heberling 39100 DOLE, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société POLYCLINIQUE FRANCHE COMTE, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est sis rue Auguste Rodin 25000 BESANCON, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société CLINIQUE BELLEDONNE, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est sis 83 avenue Gabriel Péri 38400 Saint-Martin-d'Hères, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société CLINIQUE DU PARC Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 9 B rue de la Piot 42270 Saint-Priest-en-Jarez, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société CLINIQUE DU PARC LYON Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est sis 155 boulevard de Stalingrad 69006 Lyon, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société CLINIQUE DU RENAISSON Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est sis 75-77 rue du Général Giraud 42300 ROANNE, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société CLINIQUE NOUVELLE DU FOREZ CENTRE CHIRURGICAL ALAIN COUETTE Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis Route Nouvelle - 42600 Montbrison, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société CLINIQUE PAUL BERT Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite 89000 AUXERRE, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société CLINIQUE SAINT MARTIN Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 11 rue du Docteur Noël Courvoisier 70000 VESOUL, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société CLINIQUE SAINT VINCENT Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est sis 40 Chemin des Tilleroyes 25000 Besançon, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société HOPITAL PRIVE D'AMBERIEU Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis En Pragnat Nord 01506 Ambérieu-en-Bugey, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société POLYCLINIQUE VAL DE SAONE Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 44 rue Ambroise Paré 71000 MACON, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société POLYCLINIQUE SAINT ODILON Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 32 avenue Professeur Etienne Sorrel 03000 Moulins, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CLINIQUE PAUL PICQUET Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est sis 12 rue Pierre Castest 89100 Sens, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société PARC VISION Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 155 ter boulevard de Stalingrad 69006 Lyon, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société CLINIQUE BON SECOURS Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 67 bis avenue Maréchal Foch 43000 Le-Puy-en-Velay, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La société CLINIQUE DU JURA Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 9 rue Louis Rousseau 39000 Lons-le-Saunier, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

- La Société NEMOSCAN, Société par Actions Simplifiée dont le siège social se situe Immeuble le Méridien 480 avenue Saint-André de Codols 30900 NIMES, représentée par son Président ELSAN SAS elle-même représentée par Thierry CHICHE, agissant en qualité de Président.

ARTICLE 3 : Les articles 3, 4 et 5 de l'avenant modifient les articles 13, 14 et 15 de la convention constitutive afin de tenir compte de l'impact des nouvelles adhésions sur le capital du groupement.

La liste des membres du groupement est désormais la suivante :

- 1. *La Polyclinique de Poitiers*
- 2. *La Clinique de l'Archette*
- 3. *La Clinique Breteche Viaud*
- 4. *Le Centre Médico Chirurgical du Mans*
- 5. *La Clinique du tertre rouge*
- 6. *Le Centre Clinical*
- 7. *Le Centre Médico Chirurgical les Cèdres*
- 8. *La Polyclinique de Keraudren - grand large*
- 9. *La Clinique du pont de chaume*
- 10. *La Clinique Saint-Louis*
- 11. *LA POLYCLINIQUE DU PARC*
- 12. *LA SAS CALIBREST*
- 13. *ISOGAMMA PLUS*
- 14. *LE CENTRE DE TELECOBALTHERAPIE HENRI HARTMANN*
- 15. *SENY*
- 16. *L'INSTITUT INTERNATIONAL DE RADIOCHIRURGIE DE PARIS HARTMANN- 2IRPH*
- 17. *THERAP'X PARIS NORD*
- 18. *LA CLINIQUE CONTI*
- 19. *LA SAS TEP PARIS NORD*
- 20. *ELSA SAS*
- 21. *LA POLYCLINIQUE DE L'ATLANTIQUE*
- 22. *CMC TRONQUIERES*
- 23. *CLINIQUE DE LA COMPASSION*
- 24. *CMC CHAUMONT*
- 25. *CLINIQUE DE LA MARCHE*
- 26. *CLINIQUE SAINT OMER*
- 27. *POLYCLINIQUE MONTIER LA CELLE*
- 28. *POLYCLINIQUE DU VAL DE LOIRE*
- 29. *CLINIQUE DU MORVAN*
- 30. *CLINIQUE SAINT ANDRE*

- 31. CLINIQUE DES GRAINETIERES
- 32. CLINIQUE SAINT FRANÇOIS
- 33. HOPITAL PRIVE LA CHATAIGNERAIE
- 34. HOPITAL PRIVE OCEANE
- 35. POLYCLINIQUE URBAIN V
- 36. CENTRE CHIRURGICAL MONTAGARD
- 37. CLINIQUE DU CAMBRESIS
- 38. POLYCLINIQUE NOTRE DAME
- 39. HOPITAL PRIVE GUILLAUME DE VARYE
- 40. CLINIQUE BOUCHARD
- 41. POLYCLINIQUE DE GENTILLY
- 42. CLINIQUE AMBROISE PARE
- 43. POLYCLINIQUE LA PERGOLA
- 44. CLINIQUE DE L'ORANGERIE
- 45. POLYCLINIQUE DU SIDOBRE
- 46. HOPITAL PRIVE SAINT CLAUDE
- 47. POLYCLINIQUE SAINT FRANÇOIS SAINT ANTOINE
- 48. LA SAS ROZ ARVOR
- 49. LA SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION DE LA CLINIQUE SAINT-FRANÇOIS
- 50. LA SAE CLINIQUE DU FIEF DE GRIMOIRE
- 51. LA CLINIQUE D'OCCITANIE
- 52. LA CLINIQUE DE L'ESTREE
- 53. LE CENTRE DE DIALYSE DE L'ESTREE
- 54. LA CLINIQUE MEDICALE VICTOR HUGO
- 55. LA POLYCLINIQUE DE LIMOGES
- 56. LA CLINIQUE LES LAURIERS
- 57. GCS RISSA RECHERCHE ET INNOVATIONS SANTE SARCELLES
- 58. SAGES
- 59. RADIOLOGIE LIBERALE STEPHANOISE
- 60. HAD CAP DOMICILE
- 61. SCANNER DU CAP D'OR
- 62. IRM DU CAP D'OR
- 63. IRM LES FLEURS
- 64. SCANNER LES FLEURS
- 65. IMAGERIE MEDICALE FIRMINY FAURIEL
- 66. C.I.M.R.O.R
- 67. La POLYCLINIQUE MAJORELLE
- 68. L'HOPITAL CLINIQUE CLAUDE BERNARD
- 69. La STE EXPLOITATION CLINIQUE NOTRE DAME
- 70. L'INSTITUT OPHTALMIQUE
- 71. NOUVELLE CLINIQUE VILLETTE
- 72. La POLYCLINIQUE DU PARC
- 73. La CLINIQUE DE FLANDRE
- 74. La POLYCLINIQUE VAUBAN
- 75. La CLINIQUE PASTEUR
- 76. La CLINIQUE SAINT-AUGUSTIN
- 77. NEPHRO-DIALYSE - CTMR
- 78. L'HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN
- 79. AQUITAINE SANTE
- 80. La STE NELLE EXPLOIT CLIN CARDIO. (SNECCA)
- 81. La POLYCLINIQUE D'INKERMANN
- 82. La POLYCLINIQUE LE LANGUEDOC
- 83. La POLYCLINIQUE MONTREAL
- 84. La CLINIQUE DU SUD
- 85. La POLYCLINIQUE KENVAL
- 86. La CLINIQUE AMBROISE PARE
- 87. La CLINIQUE DE SAINT ORENS
- 88. La POCLINIQUE DE L'ORMEAU
- 89. La CLINIQUE DU VALLESPER

- 90. La POLYCLINIQUE MEDITERRANEE
- 91. La CLINIQUE SAINT JOSEPH SUPERVALTECH
- 92. La CLINIQUE SAINT MICHEL
- 93. La CLINIQUE SAINT PIERRE
- 94. La CLINIQUE LE FLORIDE
- 95. La MEDIPOLE SAINT ROCH
- 96. La CLINIQUE CLAUDE BERNARD
- 97. La CLINIQUE JEANNE D'ARC
- 98. La CLINIQUE DU CAP D'OR
- 99. La CLINIQUE SAINT MICHEL
- 100. Le CENTRE DE NEPHROLOGIE LES FLEURS
- 101. La POLYCLINIQUE LES FLEURS
- 102. La CLINIQUE RHONE DURANCE
- 103. La CLINIQUE ESQUIROL ST HILAIRE
- 104. La Société CA3D
- 105. La Société HAD SAINT ANTOINE
- 106. La Société CLINIQUE D'ORANGE
- 107. La Société CLINIQUE SAINT ODILE
- 108. La Société FONTVERT AVIGNON NORD
- 109. La Société NOUVELLES CLINIQUES NIMOISES
- 110. La Société NOUVELLE CLINIQUE BONNEFON
- 111. Calimetz
- 112. Calival
- 113. Nouvelle Clinique Dentellières
- 114. Clinique Saint Charles
- 115. Hospitalisation à Domicile de Poitiers
- 116. Imagerie Andrézieux
- 117. Imagerie Médicale Pyrenees Mediterranée Conflent
- 118. IRM Avignon Nord
- 119. IRM Saint Augustin
- 120. Pyrescan
- 121. RIOM Imagerie Médicale
- 122. Scanner Avignon Nord - Fontvert
- 123. Polyclinique du Parc
- 124. Polyclinique Franche Comte
- 125. Clinique Belledonne
- 126. Clinique du Parc
- 127. Clinique du Parc Lyon
- 128. Clinique du Renaison
- 129. Clinique Nouvelle du Forez Centre Chirurgical Alain Couette
- 130. Clinique Paul Bert
- 131. Clinique Saint Martin
- 132. Clinique Saint Vincent
- 133. Hôpital Privé d'Amberieu
- 134. Polyclinique Val de Saône
- 135. Polyclinique Saint Odilon
- 136. Société d'Exploitation de la Clinique Paul Piquet
- 137. Parc Vision
- 138. Clinique Bon Secours
- 139. Clinique du Jura

Les autres stipulations de la convention constitutive demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France. Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé

auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Fait à Saint-Denis, le

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Amélie VERDIER

Par délégation
Le directeur de l'Offre de soins

SIGNE

Didier JAFFRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-29-00007

ARRÊTÉ N°DOS-2021/4348 portant approbation
de l'avenant n°1 à la convention constitutive du
Groupement de Coopération Sanitaire «Institut
d Oncologie Thoracique»

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2021/4348

**portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de
Coopération Sanitaire « Institut d'Oncologie Thoracique »**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE- FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.6133-1 et suivants et R.6133-1 et suivants ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n°DS-2021-029 du 09 août 2021 de la Directrice générale de l'ARS d'Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins de l'ARS d'Ile-de-France ;
- VU** l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Institut d'Oncologie Thoracique » en date du 07/06/2021 ;
- VU** la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Institut d'Oncologie Thoracique » du 17/12/2019 ;
- VU** le procès-verbal de l'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire en date du 07/06/2021 ;

CONSIDÉRANT que par avenant n°1 du 07/06/2021, les membres du GCS « Institut d'Oncologie Thoracique » ont approuvé la modification de la dénomination du GCS, qui devient désormais GCS « Centre International des Cancers Thoraciques » ainsi que la modification des articles 9 et 14 de la convention constitutive.

CONSIDÉRANT que l'avenant n°1 du 07/06/2021 respecte les dispositions des articles L. 6133-1 et suivants et R. 6133-1 et suivants du code de la santé publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'avenant n°1 à la convention constitutive du GCS « Institut d'Oncologie Thoracique » en date du 07/06/2021 est approuvé.

L'avenant n°1 permet la modification de l'article 2 de la convention constitutive et donc de la dénomination du GCS, qui devient désormais GCS « Centre International des Cancers Thoraciques », ainsi que la modification de l'article 9, relatif aux droits des membres et de l'article 14, relatif à l'Assemblée Générale.

ARTICLE 2°:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France. Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Fait à Saint-Denis, le

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Amélie VERDIER

Par délégation
Le directeur de l'Offre de soins

SIGNE

Didier JAFFRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-29-00002

Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2021/100 portant
autorisation de regroupement d'officines de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2021/100

portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 1^{er} juin 1943 portant octroi de la licence n° 93#001438 à l'officine de pharmacie sise 32 avenue Outrebon à VILLEMOMBLE (93250) ;
- VU** l'arrêté du 28 janvier 1943 portant octroi de la licence n° 93#000787 à l'officine de pharmacie sise 42 avenue du Raincy à VILLEMOMBLE (93250) ;
- VU** la demande enregistrée le 1^{er} juillet 2021, présentée par Monsieur Bernard GOND représentant de la SELARL PHARMACIE OUTREBON et pharmacien titulaire de l'officine sise 32 avenue Outrebon à VILLEMOMBLE (93250), et Madame Rose-May VILLA, pharmacien titulaire de l'officine sise 42 avenue du Raincy à VILLEMOMBLE (93250), en vue du regroupement de leurs officines vers le local de l'une d'entre elles sis 32 avenue Outrebon à VILLEMOMBLE (93250) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 4 octobre 2021 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;

VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 7 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que le regroupement envisagé se fera dans le local de l'officine dont Monsieur Bernard GOND, représentant de la SELARL PHARMACIE OUTREBON, est titulaire, sis 32 avenue Outrebou à VILLEMOMBLE (93250) ;

CONSIDÉRANT que la commune de VILLEMOMBLE (93250) comptabilise au dernier recensement en vigueur 30 005 habitants et dispose de 7 officines ouvertes au public ;

CONSIDÉRANT qu'une licence d'officine demeure comptabilisée sur la commune de VILLEMOMBLE (93250) à la suite d'un regroupement d'officines ayant été autorisé par arrêté N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-067 du 19 août 2015, en application du dernier alinéa de l'article L. 5125-5 du code de la santé publique ;

CONSIDÉRANT que la commune de VILLEMOMBLE (93250) présente un nombre d'officines supérieur aux seuils prévus à l'article L. 5125-4, remplissant la condition prévue à l'article L. 5125-5 du code de la santé publique ;

CONSIDÉRANT qu'une distance de 250 mètres sépare les deux officines à regrouper, situées dans le même quartier, délimité au Nord par des voies ferrées, à l'Est et au Sud par la Route Nationale 302 et à l'Ouest par l'avenue du Raincy ;

CONSIDÉRANT que le regroupement proposé n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine des officines à regrouper ;

CONSIDÉRANT que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;

CONSIDÉRANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;

CONSIDÉRANT que le regroupement envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier où sera située l'officine issue du regroupement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est autorisé le regroupement, dans le local sis 32 avenue Outrebou à VILLEMOMBLE (93250), des officines dont Monsieur Bernard GOND, représentant de la SELARL PHARMACIE OUTREBON, et Madame Rose-May VILLA sont titulaires.

ARTICLE 2^e : La licence n°93#002554 est octroyée à l'officine issue du regroupement.

Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.

ARTICLE 3^e : Les licences n° 93#001438 et n° 93#000787 devront être restituées à l'Agence Régionale de Santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

- ARTICLE 4^e :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de regroupement ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation aux pharmaciens demandeurs.
- ARTICLE 5^e :** Sauf cas de force majeure constaté par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, l'officine issue du regroupement autorisé par le présent arrêté devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7^e :** La directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 29 octobre 2021.

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation
La directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-29-00001

Arrêté N° DOS/EFF/OFF/2021/99 portant
autorisation de transfert d une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2021/99

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 23 mai 1944 portant octroi de la licence n° 92#000417 à l'officine de pharmacie sise 41 rue du Colonel de Rochebrune (anciennement 2 place de l'Eglise) à RUEIL-MALMAISON (92500) ;
- VU** la demande enregistrée le 30 juin 2021, présentée par Madame Brigitte CARDONNET, pharmacien, en vue du transfert de cette officine vers le 28 avenue Paul Doumer à RUEIL-MALMAISON (92500) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 13 août 2021 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 7 septembre 2021 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 4 kilomètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans un quartier délimité au Nord par l'avenue de Colmar, à l'Est par la frontière communale, au Sud par l'avenue Paul Doumer et à l'Ouest par l'avenue Victor Hugo et l'avenue du Maréchal Juin ;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe une autre officine au sein du quartier d'origine, délimité au Nord par la rue du Général Carrey de Bellemare et l'avenue de Fouilleuse, à l'Est par un hippodrome et les frontières communales, au Sud par la frontière communale et un parc, et à l'Ouest par l'avenue de Buzenval, accessible au public par un mode de transport motorisé répondant aux conditions prévues par décret, et disposant d'emplacements de stationnement ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que la zone IRIS dite, « Plaine Gare 6 », où l'officine après transfert sera seule installée, comptabilise au dernier recensement 2 820 habitants ;
- CONSIDÉRANT** qu'une opération immobilière programmée au sein du quartier d'accueil a donné lieu à la délivrance de permis de construire pour 616 logements, augmentant la population du quartier d'environ 1030 habitants ;
- CONSIDÉRANT** que la nouvelle officine approvisionnera une population résidente jusqu'ici non desservie et une population résidente dont l'évolution démographique est avérée et prévisible au regard des permis de construire délivrés pour des logements individuels ou collectifs ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Brigitte CARDONNET, pharmacien, est autorisée à transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire du 41 rue du Colonel de Rochebrune vers le 28 avenue Paul Doumer, au sein de la même commune de RUEIL-MALMAISON (92500).
- ARTICLE 2^e :** La licence n°92#002381 est octroyée à l'officine sise 28 avenue Paul Doumer à RUEIL-MALMAISON (92500).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3^e :** La licence n° 92#000417 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4^e :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.

- ARTICLE 5° :** Sauf cas de force majeure constaté par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7° :** La directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 29 octobre 2021.

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation
La directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-28-00019

Arrêté n°29/2021 relatif à la commission spécialisée "Organisation des soins" de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°29/2021

Arrêté relatif à la commission spécialisée « Organisation des Soins » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n°27/2021 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°28/2021 du 19 octobre 2021 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission spécialisée « organisation des soins » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition de la Commission Spécialisée « Organisation des Soins » Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France

1) un représentant du Conseil Régional :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

2) un représentant des Conseils Départementaux :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	

3) un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

4) un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

5) deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Monsieur Noumadi KAMARA - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Monsieur Sidi-Mohammed GHADI, Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers

6) un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Madame Marie-Claude BOISMARTEL, CDCA 95

7) un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	

8) un représentant des conseils territoriaux de santé :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Francis BRUNELLE (CTS 92)	Monsieur Michel GIRARD (CTS 92)

9) trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Madame Corinne LAMARCQ (Union régionale des syndicats CFTC d'Ile-de-France)	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO
Madame Isabelle CAYLA (Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France)	Madame Géraldine CORNETTE Monsieur Baptiste GENTY
Monsieur José ALVAREZ (Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC)	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF

10) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléants
Madame Nolwen MARE (MEDEF- Ile-de-France)	Monsieur Jacques FOURNIER Madame Nathalie ROUANET

11) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

12) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	

13) un représentant de l'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Pierre ALBERTINI (DCGDR-CPAM de Paris)	Monsieur Aurélien CRENN (DCGDR Délégué, CPAM de Paris)

14) un représentant de la Mutualité Française :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Aldino IZZI	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

15) un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
Madame Marie-Odile FRATTINI - Promo Santé Ile-de-France	Madame Andrea TORTELLI - Psychiatre Centre Hospitalier Saint-Anne Madame Leslie MENAY - CLS Les Mureaux 78

16) au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Isabelle GREMY - Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France	Madame Lydie GIBEY (CREAHI Ile-de-France)

17) cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Madame Alice JAFFRE - Déléguée Régionale, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)	Monsieur Éric Clapier, Délégué régional adjoint (FHF IDF) Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Monsieur Jean Guilhem XERRI - Direction de la Stratégie et de la transformation – (APHP)	Professeur Thierry BAUBET - PUPH Hôpital Avicenne de Bobigny Madame Sophie BRUN, Direction de la Stratégie et de la Transformation, AP-HP

- au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Braham BODAGUI - Chirurgien, service d'Ophtalmologie, hôpital La Pitié-Salpêtrière	Professeur Loic de PONTUAL - Chef de service de Pédiatre, hôpital Jean-Verdier Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de Neurologie, hôpital La Pitié-Salpêtrière
Dr Michèle GRANIER - Présidente de la conférence régionale des présidents de Commission Médicale d'Etablissement de Centre Hospitalier (FHF)	Dr Jean-Paul DABAS, président de CME GH du Vexin Dr Luc ROZENBAUM, président de CME CASH Nanterre
Docteur Jean FERRANDI - Etablissement Public de santé Paul GUIRAUD	Docteur Laurent VASSAL EPS de Ville Evrard

18) deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, président de la Fédération Hospitalière Privée (FHP IDF) Madame Helena KISLER-ELKOUBY secrétaire générale (FHP IDF)
Docteur Marc ZARKA	Docteur Marine COROIR

19) deux représentants d'établissement privés de santé à but non lucratif, dont un président de CME :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY - Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENU COURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur François GERAUD, directeur général de la Fondation Elan Retrouvé (75)
Docteur Laurent THOMAS - Chef de service de médecine interne et Président de la CME de l'hôpital Saint Camille (FEHAP)	Docteur Gérald CHOUKROUN, pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles (77) Docteur Fabrice MONNEYRON-Président de CME- Chef de service- clinique médico-universitaire Georges HEUYER (75)

20) un représentant des établissements exerçant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Michel CALMON, directeur général de SANTE SERVICE (FNEHAD)	Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

21) un représentant des centres de santé et des maisons de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Fabrice GIRAUX, Fédération Nationale des centres de santé (FNCS)	Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération Nationale des maisons et pôles de santé d'Ile de France

22) un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :

Titulaire	Suppléants
Docteur Marie-Hélène CERTAIN, CPTS 78	Docteur Marie-Laure SALVIATO, CPTS 91

23) un représentant des dispositifs d'appui à la coordination

Titulaires	Suppléants
Madame Hélène MARTINEAU, Directrice réseau tri thématiques	Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Ile-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)

24) un représentant des associations de permanences des soins :

Titulaire	Suppléant
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF Docteur Abraham SABBAH, CROM IDF

25) un représentant des services d'aide médicale urgente :

Titulaire	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

26) un représentant des transports sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

27) un représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (75)	Colonel Rémi CAPART, SDIS 91

28) un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

29) quatre représentants des professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
Madame Anne AUBIJOUX, URPS Pharmaciens IDF	Madame Camille COURCIER, URPS Sages-femmes IDF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF
Monsieur Christophe MINGHETTI, URPS infirmiers IDF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes

30) un représentant de l'ordre des médecins :

Titulaire	Suppléants
Docteur Jean-Luc FONTENOY, Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine Saint-Denis	Docteur Xavier MARLAND, Secrétaire général du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine Saint-Denis

31) un représentant du syndicat des internes en médecine générale :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Léonard CORTI, syndicat des internes des hôpitaux de Paris	Madame Alexandra DE SOUSA SANTAS, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

32) un représentant du ministère de la Défense:

Titulaire	Suppléant
Général Vincent DUVERGER, Médecin-chef d'hôpital d'instruction des armées BEGIN	Monsieur Gilles KERANGUEVEN Monsieur Rémy MACAREZ, Médecin-chef d'hôpital des armées PERCY

33) deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
En attente	

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-28-00021

Arrêté n°30/2021 relatif à la commission
spécialisée "Prévention" de la conférence
régionale de la santé et de l'autonomie de la
région Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°30/2021

Arrêté relatif à la commission spécialisée « Prévention » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n°27/2021 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°28/2021 du 19 octobre 2021 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission spécialisée « prévention » de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition de la Commission Spécialisée « Prévention » Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France

1) un représentant du Conseil Régional :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

2) deux représentant des Conseils Départementaux :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	

3) un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

4) un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

5) quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique LAMARCHE – Association française des hémophiles	Monsieur Thomas SANNIE – Association française des hémophiles Madame Christine NOEL – Association française des hémophiles
Madame Catherine BROUTIN PIOLOT -UNAFAM	Monsieur Michel BEVE – UNAFAM Monsieur Jean-Louis RADET – ARGOS 2001
Madame Françoise PERROT – France Alzheimer Paris	Madame Anabela CARVALHO – France Alzheimer Essonne Monsieur Jean-Pierre BESNARD VMEH
Monsieur Jean WILLS – ALMA Paris	Madame Karine SCHWAIGHOFFER –Comité de la ligue contre le cancer 93 Madame Christiane CHEVILLARD – Comité de la ligue contre le cancer 78

6) un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Madame Marie-Claude BOISMARTEL, CDCA 95

7) un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Daniel CHAZARAIN - CDCA 78	Monsieur René DURAND – CDCA 93

8) un représentant des conseils territoriaux de santé :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-Pierre AQUINO (CTS 78)	

9) un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Monsieur José ALVAREZ (CFE CGC)	Madame Marie-Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF

10) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléants
Madame Martine GUIBERT (CPME)	Madame Hélène REQUI Madame Evelyne GUFFENS

11) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
en attente de désignation	

12) un représentant au titre des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-Luc COUSINEAU (URIOPSS IDF)	Madame Isé FABBRIZIO Monsieur Michael DA COSTA

13) un représentant de la branche retraite ou de la branche des accidents du travail :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Noel MOURE (CRAMIF)	

14) un représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Pascal TISSERAND (CAF 95)	Monsieur Pascal HOCHARD (CAF 75) Monsieur François CHABERT (CAF 77)

15) un représentant de la Mutualité Française :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Aldino IZZI	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

16) un représentant des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaire	Suppléant
Docteur Caroline MAURIN (Académie de Versailles)	Michèle LORENZI (Académie de Créteil) Marie-Hélène BOURVEN (Académie de Versailles)

17) un représentant des services de santé au travail :

Titulaire	Suppléant
Docteur Karine FERRAND (AMETIF 95)	Monsieur Olivier VAN HAUWAERT (CMIE 75) Docteur Michel KLERLEIN (SST AIR France 95)

18) un représentant des services départementaux de PMI :

Titulaire	Suppléant
	Docteur Claudette BUISSON (PMI 91)

19) un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gabriel FEMENIAS (CRIPS)	Docteur Philippe Carette (Institut Renaudot) Monsieur Jean NORMAND (Association Addictions)

20) un représentant au titre des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France	Madame Lydie GIBEY (CREAHI Ile-de-France)

21) un représentant des associations de protection de l'environnement agréées :

Titulaire	Suppléant
Madame Agnès BAUCHE (FNE)	Madame Marion PEPIN Monsieur Jean-Pierre PARISOT

22) quatre représentants des offreurs des services de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Mardoche SEBBAG URPS Médecins	Docteur Arnaud SAADA Docteur Bernard ELGHOZI
Monsieur Yvan TOURJANSKY URPS masseurs kinésithérapeutes	Madame Anne-Sophie HADELER Docteur Eric DOURIEZ
Monsieur Michel CALMON FNEHAD	Madame Laurence NIVET Madame Isabelle BOUVIER
Madame Claire PARDOEN – URIOPSS IDF	Madame Charlotte LEBRUN Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-28-00018

Arrêté n°33/2021 modifiant la liste des membres
de la conférence régionale de la santé et de
l'autonomie d'Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°33/2021

Arrêté modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n°27/2021 du 1^{er} octobre 2021 modifié fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France ;
- VU** la candidature de Madame Corine PEREUR au titre de la CGT dans le collège des partenaires sociaux

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

1. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales :

a) Pour le Conseil Régional d'Île-de-France :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

b) Pour les Conseils Départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame la Présidente du Conseil de Paris ou son représentant titulaire	En attente de désignation
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ou son représentant titulaire : Madame Anne GBIORCZYK, vice-présidente déléguée de l'enfance, de la famille et de la présence médicale	Monsieur Bernard COZIC, vice-président délégué aux solidarités Madame Véronique VEAU, conseillère départementale
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines ou son représentant titulaire : Monsieur Laurent RICHARD, vice-président délégué à la santé	Madame Marie-Hélène AUBERT, vice-présidente déléguée à l'Autonomie et à la Coopération décentralisée Monsieur Marc HERZ, conseiller départemental
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou son représentant titulaire : Madame Cendrine CHAUMONT, conseillère départementale	Madame Marie-Claire CHAMBARET, vice- présidente en charge de l'autonomie
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine ou son représentant titulaire : Madame Alexandra FOURCADE, Conseillère départementale déléguée aux Séniors, à l'Autonomie et à la Santé	Madame Rita DEMBLON-POLLET, Conseillère départementale déléguée à la Famille
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis ou son représentant titulaire, en attente de désignation	En attente de désignation

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Geneviève CARPE, conseillère départementale déléguée chargée de la santé	Madame Odile SEGURET, vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, vice-président en charge du patrimoine environnemental, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et du bien-être animal
Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val-d'Oise ou son représentant titulaire, en attente de désignation	En attente de désignation

c) Pour les représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Pour les représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Claude ROCHER, adjoint au maire de Boulogne-Billancourt (92)	
Monsieur Thomas CHAZAL, maire de Vigneux-sur-Seine (91)	Monsieur Ludovic TORO, maire de Coubron (93)
Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles (78)	Monsieur Joël GALLIMIDI, adjoint au maire de Montmorency (95)

2. Pour le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine ROTH - Petits frères des pauvres	Madame Justyna BARRET - Petits frères des pauvres Monsieur Ouramdane GAYA - Association de conseil et d'insertion
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Monsieur Noumadi KAMARA - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Madame Françoise FORET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés	Madame Michèle DE PREAUDET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés Madame Affoué Diane GOLI - APF France Handicap

Madame Catherine BROUTIN PIOLOT - UNAFAM	Monsieur Michel BEVE - UNAFAM Monsieur Jean-Louis RADET - ARGOS 2001
Madame Dominique LAMARCHE - Association française des Hémophiles	Monsieur Thomas SANNIE - Association française des Hémophiles Madame Christine NOEL - Association française de l'Atresie de l'œsophage
Madame Françoise PERROT - France Alzheimer Paris	Madame Anabela CARVALHO - France Alzheimer Essonne Madame Dominique MATINTIKA - Association pour le droit de mourir dans la dignité
Monsieur Sidi Mohammed GHADI - Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers
Monsieur Jean WILS - ALMA Paris	Madame Karine SCHWAIGHOFER - Comité de la ligue contre le cancer 93 Madame Christiane CHEVILLARD - Comité de la ligue contre le cancer 78

b) Pour les associations de retraités et de personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sylvain DENIS, Conseil Départemental de la citoyenneté de l'autonomie (CDCA) 75	Monsieur Robert SIMON, CDCA 75
Monsieur Henri LESCAT, CDCA 77	Madame Martine DECHAMPS, CDCA 78 Madame Myriam HEILBRONN, CDCA 91
Madame Monique ZANATTA, CDCA 92	Monsieur François CHARLES, CDCA 92 Madame Christine MANUEL, CDCA 94
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Madame Marie-Claude BOISMARTEL, CDCA 95

c) Pour les associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Daniel CHAZARAIN, CDCA 78	Monsieur René DURAND, CDCA 93
Monsieur Sébastien LEGOFF, CDCA 91	Monsieur Jean-François GEY, CDCA 91
Madame Françoise FALLOUS, CDCA 94	Monsieur Jean-Michel SECONDY, CDCA 75
Monsieur Pascal ARRIBE, CDCA 95	Monsieur Damien GUER, CDCA 77

3. Pour le collège des représentants des conseils territoriaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Catherine PEQUART 75	Monsieur Jacques DESCHAMPS
En attente de désignation	Docteur Sophie BAUER
Monsieur Jean Pierre AQUINO 78	Docteur François Charles CUISINIEZ
Monsieur Philippe NASZALYI 91	Monsieur Vincent CLUZAUD
Monsieur Francis BRUNELLE 92	Monsieur Michel GIRARD
Docteur Thierry GOMBEAUD 93	Monsieur Pierre LAPORTE
Monsieur Christian FOURNIER 94	Madame Nadine HERRATI
En attente de désignation	Docteur Patricia ESCOBEDO

4. Pour le collège des partenaires sociaux :

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

Titulaires	Suppléants
Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC : Monsieur José ALVAREZ	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF
Union Régionale Ile-de-France CGT : Madame Yasmina SELLOU	Monsieur Christian GUY-COICHARD Madame Corine PEREUR
Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France : Madame Isabelle CAYLA	Madame Géraldine CORNETTE Monsieur Baptiste GENTY
CGT-FORCE OUVRIERE : Monsieur Michel LAURENT	En attente de désignation
Union Régionale CFTC Ile-de-France : Madame Corinne LAMARCQ	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO

b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

Titulaires	Suppléants
U2P (Union des entreprises de proximité) Monsieur Stéphane LEVEQUE	Madame Colette AUBRY Monsieur Mouhssine BERRADA
MEDEF- Ile-de-France : Madame Nolwenn MARE	Monsieur Jacques FOURNIER Madame Nathalie ROUANET
CPME Ile-de-France : Madame Martine GUIBERT	Madame Hélène REQUI Madame Evelyne GUFFENS

- c) Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

- d) Pour les organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

5. Pour le collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

- a) Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bruno MOREL - Emmaüs Solidarité	Madame Bérandère GRISONI - Collectif « Les morts de la rue » Madame Maritsa ANASTASIOU, Association CARITAS
Monsieur Jean-Louis COUSINEAU - URIOPSS IDF	Madame Isé FABBRIZIO - URIOPSS IDF Monsieur Michael DA COSTA - URIOPSS IDF

- b) Pour l'assurance vieillesse et la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Noel MOURE, Sous-Directeur du pilotage (CRAMIF)	En attente de désignation
Madame Tamou SOUARY, Présidente de la Commission Retraite et Action Sociale Ile-de-France (CNAVTS)	Madame Christiane FLOUQUET, Directrice de l'action sociale IDF (CNAVTS)

- c) Pour les caisses d'allocations familiales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pascal TISSERAND, Vice-président de la CAF (95)	Monsieur Pascal HOCHARD, Vice-président de la CAF (75)

	Monsieur François CHABERT, Président de la CAF (77)
--	---

d) Pour la Mutualité Française :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles-Co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

e) Pour l'Assurance Maladie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre ALBERTINI (DCGDR-CPAM de Paris)	Monsieur Aurélien CRENN (CPAM de Paris)

f) Pour les établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnés à l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Florian GUYOT - Association AURORE	Monsieur Fabrice DU CHATELET – Fédération Santé Habitat (FSH)

6. Pour le collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

a) Pour les services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
Pour l'enseignement scolaire : Docteur Caroline MAURIN, Médecin conseiller technique de la rectrice de l'académie de Versailles	Madame Michelle LORENZI, conseiller technique auprès du Recteur de l'Académie de Créteil Madame Marie-Hélène BOURVEN, conseillère technique auprès du Rectorat de Versailles
Pour l'enseignement supérieur : Docteur Hervé JAMI Responsable du SSU Université Paris-Est Créteil	En attente de désignation

b) Pour les services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Docteur Sandrine AMAURY, Directrice générale du service de santé au travail SIMT (77)	Monsieur Vinh NGO, Directeur du service de santé au travail centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT) (75) Docteur Karine DURAND, Médecin coordinateur du SST HORIZON SANTE TRAVAIL (92)
Docteur Karine FERRAND, Médecin du travail du service de santé au travail AMETIF (95)	Monsieur Olivier VAN HAUWAERT, Directeur du service de santé au travail CMIE (75) Docteur Michel KLERLEIN, Médecin coordonnateur du SST d'AIR FRANCE (95)

c) Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Mathilde MARMIER, PMI (75)	Madame Valerie LEDOUR, PMI (75) Madame Julia PERRET, PMI (75)
En attente de désignation	Docteur Claudette BUISSON, PMI (91)

d) Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gabriel FEMENIAS – CRIPS IDF	Docteur Philippe CARETTE - Institut RENAUDOT Monsieur Jean NORMAND - Association Addictions
Madame Marie-Odile FRATTINI - Promo Santé Ile-de-France	Madame Andrea TORTELLI - Psychiatre Centre Hospitalier Saint-Anne Madame Leslie MENAY - CLS Les Mureaux 78

e) Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Titulaires	Suppléants
Docteur Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Ile-de-France (Institut Paris Région)	Madame Lydie GIBEY (CREAI Ile-de-France)

f) Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :

Titulaires	Suppléants
Madame Agnès BAUCHE, France Nature Environnement (FNE)	Madame Marion PEPIN (FNE) Monsieur JP PARISOT (FNE)

7. Pour le collège des offreurs des services de santé

a) Pour les Etablissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Alice JAFFRE, Déléguée Régionale, Fédération Hospitalière de France (FHF IDF)	Monsieur Éric CLAPIER, Délégué régional adjoint FHF IDF Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Monsieur Jean-Guilhem XERRI, Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités (AP HP)	Professeur Thierry BAUBET - PUPH Hôpital Avicenne de Bobigny Madame Sophie BRUN, Direction de la Stratégie et de la Transformation, AP-HP

➤ Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Bahram BODAGUI - Chirurgien, service d'Ophthalmologie, hôpital La-Pitié Salpêtrière (AP HP)	Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de pédiatre, hôpital Jean-Verdier (AP HP) Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de neurologie, La Pitié Salpêtrière (AP HP)
Docteur Michèle GRANIER, présidente de la conférence régionale des présidents de Commission Médicale d'Etablissement de Centre Hospitalier (FHF)	Docteur Luc ROZENBAUM, président de CME CASH Nanterre Docteur Jean-Paul DABAS, président de CME Groupe Hospitalier du Vexin

➤ Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
-------------------	-------------------

Docteur Jean FERRANDI, Groupe Hospitalier Paul Guiraud	Docteur Laurent VASSAL, EPS de Ville Evrard
--	---

b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

Titulaires	Suppléants
Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP)	Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP) Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Secrétaire générale (FHP)

➤ Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marc ZARKA	Docteur Jérôme HORVILLEUR Docteur Marine COROIR

c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY, Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENUCCOURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur François GERAUD, directeur général de la Fondation Elan Retrouvé (75)

➤ Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Laurent THOMAS - Chef de service de médecine interne et président de la CME de l'hôpital Saint- Camille (FEHAP)	Docteur Gérald CHOUKROUN, Pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles et Chef de service de l'USIR et du SRPR Docteur Fabrice MONNEYRON, Président de CME - Chef de service - Clinique médico-universitaire Georges HEUYER (75)

➤ Au titre des directeurs des établissements de lutte contre le cancer :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Grégory VIAL, Directeur de la stratégie et du développement - Institut GUSTAVE ROUSSY	Madame Anne-Claire DE REBOUL, Ensemble Hospitalier de l'institut CURIE

d) Pour les établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel CALMON, Directeur Général Santé Service Ile-de-France, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Madame Laurence NIVET, Directrice HAD AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Croix Saint-Simon

e) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
Monsieur Loïc GILBERT, Directeur régional IDF de l'ADAPT (FEHAP)	Madame Marie DEROY, Chargée de mission FEHAP Île de France Madame Laurence LECOMTE (APF), Directrice régionale IDF de l'APF (FEHAP)
Madame Isabelle BOULAND, Secrétaire générale administrative association du Centre Etienne Marcel, NEXEM	Monsieur Marc RAYNAUD, Directeur de pôle Enfance-Adolescence association IES, NEXEM
Monsieur Hervé PIGALE, FHF Le Val Mandé	Madame Catherine HARPEY, Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) Monsieur Médéric ESCOBIAC, Groupe SOS Solidarités

f) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard FOUSSAT, Gérant EPHAD Domaine de Saint-Pry (SYNERPA)	Madame Romy LASSERRE SAINT-MAURICE, Directrice EPHAD Péan (SYNERPA) Monsieur Marc LAVAUD, vice-président de l'association ACEP - Gestionnaire de l'EPHAD le Patio (FNAQPA)

Monsieur Emmanuel SYS, Directeur du GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne (FHF)	Madame Claire DAVY, Direction de la stratégie et de la Transformation AP-HP Madame Audrey VATAN, directrice adjointe Direction Commune Fondation Aulagnier et Ehpad Les Marronniers (FHF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Véronique HERMAN, Directrice du SSIAD de la SAPA (FEHAP IDF)
Monsieur Alain BEUZELIN, Contrôleur général et vice-président d'ARPAVIE, administrateur de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS IDF)	Madame Brigitte VIGROUX, (URIOPSS IDF) Monsieur Pierre BOISSIER, Chef de projet - Mobilisation territoriale du réseau URIOPSS IDF

g) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaires	Suppléants
Madame Armelle PASQUET, Présidente de la commission santé IDF pour la Fédération des Acteurs de la Solidarité et Directrice du pôle médical et soins (Samu social)	Madame Catherine DELORME, Déléguée régionale IDF de la Fédération Addictions (FA) et Directrice du Trait d'Union - Oppelia (92) Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional Fédération Addictions et Directeur association Ressources (91)

h) Pour les centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Fabrice GIRAUX, fédération nationale des centres de santé (FNCS)	Docteur Didier MENARD, Président de la Fédération des maisons et pôles de santé d'Ile-de-France (FEMASIF)

i) Pour les communautés professionnelles territoriales de santé prévues à l'article L 1434-12 du Code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marie-Hélène CERTAIN, CPTS 78	Docteur Marie-Laure SALVIATO, CPTS 91

j) Pour les associations de permanence de soins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF Docteur Abraham SABBAH, CROM IDF

k) Pour les services d'aide médicale urgente :

Titulaires	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

l) Pour les transports sanitaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

m) Pour les représentants des services départementaux d'incendie et de secours ou de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris :

Titulaires	Suppléants
Médecin-Chef Olivier STIBBE, Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP75)	Colonel Rémi CAPART, SDIS 91

n) Pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

o) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Thomas Olivier MC DONALD, Président URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF	Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS Biologistes IDF

	Docteur Nicolas GOOSSENS, URPS - Chirurgiens-dentistes libéraux IDF
Madame Anne AUBIJOUX, URPS Pharmaciens IDF	Madame Camille COURCIER, URPS Sages-femmes IDF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF

Titulaires	Suppléants
Monsieur Christophe MINGHETTI, URPS infirmiers IDF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes
Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs kinésithérapeutes IDF	Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF Docteur Eric DOURIEZ, URPS Pharmaciens

p) Pour le conseil régional de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Luc FONTENOY, Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine Saint-Denis	Docteur Xavier MARLAND, Secrétaire général du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine Saint-Denis

q) Pour les internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Léonard CORTI, syndicat des internes des hôpitaux de Paris	Madame Alexandra DE SOUSA SANTAS, syndicat représentatif parisien des internes en médecine générale

r) Pour le Ministère de la Défense :

Titulaires	Suppléants
Général Vincent DUVERGER, Médecin-chef d'hôpital d'instruction des armées BEGIN	Monsieur Gilles KERANGUEVEN Monsieur Rémy MACAREZ, Médecin-chef d'hôpital des armées PERCY

s) Pour les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) prévus à l'article L 6327-1 et suivants du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
<p>Monsieur Adrien BEAUMEL, Directeur DAC 77 Nord</p> <p>Madame Hélène MARTINEAU, Directrice réseau tri thématiques</p>	<p>Monsieur Edouard HABIB, Directeur Facs IDF Madame Christine CHANDEMERLE, Directrice DAC 92 Nord</p> <p>Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Ile-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)</p>

8. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
<p>Madame Olivia GROSS, titulaire de la Chaire de recherche sur l'engagement des patients, Laboratoire Educations et Promotion de la Santé, UR3412, Université Sorbonne Paris Nord</p> <p>Monsieur Jean-Pierre BURNIER, administrateur de l'Institut GUSTAVE ROUSSY</p>

9. Pour le collège des membres avec voix consultative :

- le préfet de région ou son représentant
- le président du conseil économique social et environnemental régional ou son représentant
- les chefs de services de l'Etat en région ou leurs représentants
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-28-00022

Arrêté relatif à la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°31/2021

Arrêté relatif à la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n°27/2021 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n°28/2021 du 19 octobre 2021 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

Article 1 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 5 membres : en attente de désignation

Article 2 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 6 membres :

1) deux représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain LAFORET- Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Monsieur Noumadi KAMARA - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Madame Françoise FORET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés	Madame Michèle DE PREAUDET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés Madame Affoué Diane GOLI - APF France Handicap

2) deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sylvain DENIS, CDCA 75	Monsieur Robert SIMON, CDCA 75
Madame Monique ZANATTA, CDCA 92	Monsieur François CHARLES, CDCA 92 Madame Christine MANUEL, CDCA 94

3) deux représentants des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sébastien LEGOFF CDCA 91	Monsieur François GEY CDCA 91

Monsieur Pascal ARRIBE CDCA 95	Monsieur Damien GUER CDCA 77
--------------------------------	------------------------------

Article 3 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend 1 membre :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Philippe NASZALYI (CTS 91)	Monsieur Vincent CLUZAUD (CTS 91)

Article 4 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 4 membres.

1) un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle CAYLA (CFDT IDF)	Madame Géraldine CORNETTE Monsieur Baptiste GENTY

2) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine GUIBERT (CPME Ile-de-France)	Madame Hélène REQUI Madame Evelyne GUFFENS

3) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales : en attente

4) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles : en attente

Article 5 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 2 membres :

1) un représentant au titre de la cohésion sociale :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bruno MOREL - Emmaüs Solidarité	Madame Bérandère GRISONI - Collectif « Les morts de la rue » Madame Maritsa ANASTASIOU, Association CARITAS

2) un représentant de la Mutualité Française :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Aldino IZZI	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

Article 6 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 12 membres :

1) quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)
Monsieur Loïc GILBERT, Directeur régional IDF de l'ADAPT (FEHAP)	Madame Marie DEROY, Chargée de mission FEHAP Île de France Madame Laurence LECOMTE (APF), Directrice régionale IDF de l'APF (FEHAP)
Madame Isabelle BOULAND, Secrétaire générale administrative association du Centre Etienne Marcel, NEXEM	Monsieur Marc RAYNAUD, Directeur de pôle Enfance-Adolescence association IES, NEXEM
Monsieur Hervé PIGALE, FHF Le Val Mandé	Madame Catherine HARPEY, Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) Monsieur Médéric ESCOBIAC, Groupe SOS Solidarités

2) quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard FOUSSAT, Gérant EPHAD Domaine de Saint-Pry (SYNERPA)	Madame Romy LASSERRE SAINT-MAURICE, Directrice EPHAD Péan (SYNERPA) Monsieur Marc LAVAUD, vice-président de l'association ACEP - Gestionnaire de l'EPHAD le Patio (FNAQPA)

Monsieur Emmanuel SYS, Directeur du GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne (FHF)	Madame Claire DAVY, Direction de la stratégie et de la Transformation AP-HP Madame Audrey VATAN, directrice adjointe Direction Commune Fondation Aulagnier et Ehpad Les Marronniers (FHF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Véronique HERMAN, Directrice du SSIAD de la SAPA (FEHAP IDF)
Monsieur Alain BEUZELIN, Contrôleur général et vice-président d'ARPAVIE, administrateur de l'Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Ile-de-France (URIOPSS IDF)	Madame Brigitte VIGROUX, (URIOPSS IDF) Monsieur Pierre BOISSIER, Chef de projet - Mobilisation territoriale du réseau URIOPSS IDF

3) un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaires	Suppléants
Madame Armelle PASQUET, Présidente de la commission santé IDF pour la Fédération des Acteurs de la Solidarité et Directrice du pôle médical et soins (Samu social)	Madame Catherine DELORME, Déléguée régionale IDF de la Fédération Addictions (FA) et Directrice du Trait d'Union - Oppelia (92) Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional Fédération Addictions et Directeur association Ressources (91)

4) un membre des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF Docteur Abraham SABBAH, CROM IDF

Article 7 : Deux membres issus de la commission spécialisée pour l'organisation des soins : en attente

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-10-28-00023

Arrêté relatif à la composition de la commission
spécialisée dans le domaine des droits des
usagers de la Conférence Régionale de la santé
et de l'Autonomie d'Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°32/2021

Arrêté relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-30 ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;
- VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n°27/2021 du 1^{er} octobre 2021 fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n°28/2021 du 19 octobre 2021 modifiant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la Commission Spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition de la Commission Spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

Article 1 : Le premier collège est composé de représentants des collectivités territoriales. Il comprend deux membres :

Titulaires	Suppléants
en attente de désignation	en attente de désignation

Article 2 : Le deuxième collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend sept membres :

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine ROTH, Petits frères des pauvres	Madame Justyna BARRET, Petits frères des pauvres Monsieur Ouramdane GAYA, Association de conseil et d'insertion
Madame Françoise PERROT, France Alzheimer Paris	Madame Anabela CARVALHO, France Alzheimer Paris Madame Dominique MATINTIKA, Association pour le droit de mourir dans la dignité
Monsieur Jean WILLS, ALMA Paris	Madame Karine SCHWAIGHOFFER, Comité de la ligue contre le cancer 93 Madame Christiane CHEVILLARD, Comité de la ligue contre le cancer 78

b) Pour les associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Monique ZANATTA, CDCA 92	Monsieur François CHARLES, CDCA 92 Madame Christine MANUEL, CDCA 94
Monsieur Henri LESCAT, CDCA 77	Madame Martine DECHAMPS, CDCA 78 Madame Myriam HEILBRONN, CDCA 91

c) Pour les associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	

Article 3 : Le troisième collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé. Il comprend deux membres :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	

Article 4 : Le quatrième collège est composé des partenaires sociaux. Il comprend un membre :

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

- **Union Régionale CFTC Ile-de-France :**

Titulaires	Suppléants
Madame Corinne LAMARCQ	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO

Article 5 : Le cinquième collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociale. Il comprend un membre :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	

Article 6 : Le sixième collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend un membre :

Titulaires	Suppléants
Madame Agnès BAUCHE, FNE	Madame Marion PEPIN, FNE Monsieur JP PARISOT, FNE

Article 7 : Le septième collège est composé des offreurs des services de santé. Il comprend un membre :

Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs Kinésithérapeutes IDF	Madame Anne-Sophie HADELER, URPS Orthophonistes IDF Docteur Eric DOURIEZ , URPS Pharmaciens IDF